



ECOLO Info <info@ecolo.be>

11:52 AM
(3 hours
ago)

to me

Madame, Monsieur,

C'est avec retard, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser que nous vous adressons la réponse d'Ecolo.

A juste titre bien entendu, nous sommes fortement sollicités en cette période électorale ; nous veillons à assurer le meilleur suivi mais ne parvenons pas toujours à respecter les délais souhaités.

Nous avons donc bien reçu votre note adressée aux responsables des partis candidats aux élections fédérales et régionales du 26 mai prochain concernant la convention d'Aarhus.

L'adoption de la convention d'Aarhus a représenté une avancée majeure en matière d'accès à l'information environnementale, de participation du public à la prise de décision ayant des incidences sur l'environnement, et d'accès à la Justice en matière de législation environnementale.

Ce texte essentiel contribue à créer la confiance du citoyen envers ses institutions. En offrant au citoyen une place dans les débats environnementaux, la convention d'Aarhus rencontre les exigences de transparence et de proximité, synonymes de bonne gouvernance publique.

La convention d'Aarhus a été adoptée pour donner suite, notamment, aux revendications portées par les mouvements écologistes qui se sont constitués dans tous les pays d'Europe afin d'exiger une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Transposée en droit belge, la convention d'Aarhus est pleinement d'application. Cela signifie qu'elle s'impose à toutes les autorités publiques et que les citoyens peuvent s'en prévaloir. Les mandataires publics doivent être les garants de son respect.

ECOLO a toujours défendu l'accès du public aux informations environnementales, la participation du public ainsi que l'accès à la Justice en matière environnementale.

Trouver l'équilibre entre l'enjeu de densifier le bâti afin de permettre à chacun de bénéficier d'un logement décent et la préservation des espaces verts n'est pas une chose facile. Nous partageons la préoccupation selon laquelle les projets de développement doivent prendre en compte les aspects liés à la nature et à la biodiversité et chercher à limiter ou à compenser l'artificialisation des sols. A titre d'exemple, ECOLO propose dans son programme d'imposer via les permis d'urbanisme un coefficient de biotope par surface (CBS) fondé sur un rapport entre la

surface d'un projet couverte de végétation et la surface totale du projet. Par ailleurs, ECOLO souhaite également impulser une dynamique pour faire en sorte que chacun ait au mois un mini espace vert à moins de 300 mètres de chez lui.

Dans les communes où ECOLO participe à la majorité communale, de nombreuses initiatives ont été prises visant par exemple à créer des échevinats ou des services de la participation citoyenne, à mettre en place des conseils participatifs, à publier davantage de documents sur les sites internet des communes dans un souci de transparence ou encore à organiser des rencontres citoyennes autour de thématiques touchant directement au cadre de vie des habitants et au développement urbanistique des quartiers concernés.

Par ailleurs, ECOLO propose également de créer un droit d'initiative législative citoyen et le référendum décisionnel, qui permettent à des citoyen.ne.s d'obtenir d'une assemblée parlementaire que celle-ci vote sur des propositions législatives ou constitutionnelles ou, à défaut, qu'elle les soumette à référendum avec, en parallèle, une éventuelle contre-proposition. Notre projet prévoit que les citoyen.ne.s devront être informé.e.s de façon complète sur les modalités, contenus et positions en présence.

Notre sentiment est que ces différents éléments contribueront d'une part à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets et d'autre part, à donner davantage de possibilités aux citoyen.ne.s d'avoir une influence sur les décisions prises.

Si vous souhaitez prendre connaissance des autres propositions d'ECOLO, nous vous invitons à les consulter sur notre site internet www.ecolo.be.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Chantal Jacquet
Cellule d'Appui - Ecolo

tél : 081 22 78 71

adresse : avenue de Marlagne, 52 – 5000 Namur

web : www.ecolo.be